



## COMMUNIQUÉ

L'Ambassade de la République de Guinée au Royaume d'Espagne informe les ressortissants guinéens en Espagne que, conformément aux dispositions du Décret royal 463/2020 du 14 mars 2020 sur le COVID 19 et après coordination avec les autorités guinéennes compétentes, ses services seront fermés au public, à partir de ce jour 20 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.

Les demandeurs de services, notamment de l'état civil et autres, devront soumettre leurs demandes respectives uniquement à travers les adresses électroniques suivantes :

- embajada@guineamadrid.es
- consul@guineamadrid.es
- consulado@guineamadrid.es

Les dossiers seront traités et acheminés aux destinataires, si possible, par la poste.

Les demandes de visas en cours de traitement seront annulées et celles traitées seront acheminées aux destinataires par voie postale, si possible.

L'Ambassade de la République de Guinée au Royaume d'Espagne saisit l'occasion qui lui est offerte pour adresser ses condoléances aux familles des victimes du COVID 19, souhaiter un prompt rétablissement aux malades et souhaiter également qu'une solution heureuse soit trouvée à la question.

L'Ambassade, tout en comptant sur le sens de responsabilité de chacun et de tous, invite les ressortissants guinéens à respecter scrupuleusement les dispositions du Décret royal.



Madrid, le 20 mars 2020

**L'Ambassade de la République de  
Guinée en Espagne**  
-Madrid-